

# UNE AMBITION ULTRA-MARINE

| Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Martinique et Paris

## Actualité fiscale et Loi de finances pour 2023

# Jeune entreprise innovante (JEI) : aménagement du critère d'âge

- Le régime d'exonération d'impôt sur les bénéfices, de taxe foncière et de contribution économique territoriale bénéficiant aux jeunes entreprises innovantes (JEI) est maintenu jusqu'au 31 décembre 2025 (l'échéance avait été initialement fixée au 31 décembre 2022).
- Le critère d'âge des JEI est également modifié : désormais il s'appliquera aux entreprises créées depuis moins de huit ans (contre 11 en 2022).



## Contactez-nous



**Isabel-Michel GABRIEL**

Avocat Associé

[img@acseas.com](mailto:img@acseas.com)

05 90 47 54 41

[acseas.com](http://acseas.com)

**AcSeas**  
| AVOCATS